

XIII. *Suisse*. On assure que les Princes d'*Italie* ayant recommandé leurs prétentions à la Cour de *France*, ont eu pour réponse, que si le Congrez de *Soissons* avoit un heureux succès, leurs intérêts y seroient débattus. Dom Felix Corneco Ministre d'*Espagne* a reçu ordre du Roi son Maître de notifier aux Cantons Catholiques Romains, que S. M. Cath. souhaitoit renouveler son ancienne Alliance avec eux, & on parle de les convoquer pour délibérer sur la réponse qu'ils auront à faire sur cette proposition. On croit cependant qu'ils n'y consentiront qu'à des conditions plus avantageuses que par le passé, & on doute même que la liberté que demande cette Couronne de lever un nouveau Regiment dans ces Cantons, lui soit accordée.

Le Magistrat de *Coire* & la Bourgeoisie de la même Ville, sont toujours fort divisés. Les griefs du Pays contre l'Evêché, forment aussi un autre sujet de mécontentement, & l'élection d'un nouvel Evêque de *Coire*, qui vient de se faire en faveur d'un Sujet Etranger, ne sert qu'à aigrir de plus en plus les esprits. Ce nouveau Prélat est le Baron de Rost, qui fut élu le 13. Decembre par le Chapitre, auquel présidoit le Nonce du Pape. Les Députés de la *Maison-Dieu* ayans représenté inutilement dans une Audience à laquelle ils furent admis, les droits & les prérogatives de la Nation, qui doit être préférée aux Etrangers dans l'élection d'un Evêque, protestèrent contre tout ce qui pourroit être fait de contraire; mais on ne laissa pas de passer outre, & on n'est pas sans apprehension que les trois Liges ne se déclarent contre ladite Election; ce qui ne pourroit avoir que de fâcheuses suites. Ceux qui la soutiennent prétendent que les privilèges sur lesquels s'appuyent les Grisons, ont été supprimés par une convention faite en 1620. entre
les